

### *CHSCT central : Travaux de la commission « Organisation et conditions de travail »*

La commission « Organisation et conditions de travail » qui a été créée dans le cadre du Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT central) s'est réunie à trois reprises, les 5 juillet, 20 septembre et 18 octobre derniers.

Ses travaux ont concerné le droit à la déconnexion et les absences.

#### **\*\*\* Un droit théorique à la déconnexion qui, dans les faits, pourrait se voir vidé de tout contenu !**

Lors de la première réunion, un projet intéressant a été soumis aux organisations syndicales qui ont pu enrichir le texte par des amendements consensuels.

À la seconde réunion, le projet qui avait intégré de nombreux amendements des organisations syndicales, contenait une nouvelle disposition qui venait vider le droit à la déconnexion de tout contenu.

Si le droit à la déconnexion demeure affiché, il devient inopposable non plus seulement en cas d'« urgences majeures » MAIS « lorsque les nécessités de service l'exigent », notion très vague qui peut justifier toutes les pratiques et tous les abus, surtout en cette période de diminution généralisée d'effectifs.

Ainsi, l'on pourrait reprocher à un agent de ne pas être connecté avant 8 heures du matin ou après 19 heures 30, pendant le week-end et ses congés... De même, les appels téléphoniques et les envois de SMS pourraient être dirigés vers des téléphones privés.

Cette position est INACCEPTABLE, en ce qu'elle revient à placer chaque agent en situation d'astreinte potentielle. Alors que le droit à la déconnexion s'inscrit dans une logique de santé publique, il ne faut pas se servir de sa mise en place, pour créer une obligation à la connexion.

#### **\*\*\* Les absences au travail**

L'Agence nationale pour l'amélioration de travail a été chargée de mener une étude sur les absences au travail, afin de dégager des pistes pour les réduire.

Un premier document a permis de lancer les échanges sur ce sujet clé qui englobe les questions sur les conditions de travail, la motivation au travail, le sens du travail, la valorisation et la reconnaissance des agents et des collectifs, le management, la pénibilité des métiers, l'anticipation de parcours professionnels, ...

Si le caractère multifactoriel de « l'absence » est clairement souligné dans les différents travaux menés à ce sujet, l'« absence » est toujours présentée comme une problématique

homogène et indifférenciée. Or, force est de constater qu'il n'y a pas UNE mais bien DES absences, relevant d'organisations, de situations de travail et d'individus différents. Chaque absence n'est donc pas intrinsèquement multifactorielle. En revanche, les taux d'absence qui réunissent ces différents cas de figure, le sont.

En outre, la distinction entre absences compressible et incompressible, qui a le mérite d'affiner la connaissance de l'administration quant aux absences des agents, comporte l'inconvénient de combiner des problématiques d'absences extrêmement variables.

Les travaux de la commission vont se poursuivre autour des facteurs et des impacts d'absences, des pistes à approfondir pour les prévenir et les mieux gérer ; une déclinaison particulière sera consacrée à la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) et à la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT).

### *CHSCT central : Travaux de la commission « Handicap, inaptitude et reconversion »*

La commission « Handicap, inaptitude et reconversion » qui a été créée dans le cadre du Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT central) s'est réunie à deux reprises, les 30 juin et 23 septembre derniers.

La commission a constaté d'une part, une réelle volonté d'agir qui se traduit par de nombreux dispositifs expérimentaux et d'autre part, la grande complexité des procédures susceptibles d'être mises en œuvre et donc le besoin de les clarifier auprès des différents intervenants, notamment des Unités de gestion directe (UGD) et des agents.

Pour l'UCP, l'agent doit être placé au cœur de la problématique et ainsi pouvoir disposer de documents synthétiques sur les différents parcours qui sont susceptibles de lui être proposé.

### *Promotions*

Dans le cadre du « tour extérieur » qui permet d'accéder au corps des administrateurs sur liste d'aptitude, parmi les 17 candidats retenus par le comité de sélection pour être auditionnés, ont été déclarés reçus, par ordre alphabétique : Lisa BOKOBZA (DASCO), Olivier CLEMENT (DRH), Richard LEBARON (DASES) et Juliette YANITCH (Eau de Paris).

**À toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !**

<b>Union des Cadres De Paris</b> <b>2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72</b>
---